



Ian BROSSAT

Laetitia Vasseur
Déléguée générale
Halte à l'obsolescence programmée

Paris, le 21 mai 2019

Réponse de la liste «Pour l'Europe des gens, contre l'Europe de l'argent» présentée par le PCF au questionnaire de Halte à l'obsolescence programmée

Améliorer la conception : seriez-vous favorable à ...

1. Aller vers une interdiction de l'obsolescence programmée en Europe par une définition précise assortie de sanctions dissuasives dans le droit européen.

Oui.

Et

- en développant le service public de l'écologie dans sa composante suivi de la production, avec les moyens humains et techniques adéquats pour intervenir ;
- avec un droit d'alerte des salarié-e-s des entreprises productrices.

2. Adopter des mesures obligatoires d'éco-conception (durée de disponibilité et délai de fourniture des pièces, démontabilité, etc.) sur l'ensemble des équipements électriques et électroniques en Europe, notamment les smartphones. Etendre ces obligations aux modems, textiles, meubles, matériaux de construction, etc. avec un niveau d'ambition maintenu.

Oui.

Et en développant :

- une politique de crédit bonifié des investissements des entreprises (matériels, R-D, formation), par le biais de la BCE et de la BEI, avec un taux d'autant plus abaissé (jusqu'à 0 %, voire négatif) que l'éco-conception permet l'économie de matières et de déchets. / Taux d'intérêt pénalisant dans le cas contraire ;
 - un droit d'alerte des salariés·e· des entreprises productrices ;
 - Le service public de l'écologie, ouvert à la société civile et aux citoyen·ne·s, dans sa composante suivi de la production, avec les moyens humains et techniques adéquats pour suivre la mise en œuvre de l'éco-conception et pour les transferts de technologies de production adéquates.
3. Eviter l'obsolescence logicielle en obligeant les éditeurs de logiciels en Europe à dissocier les mises à jour logicielles correctives des mises à jour évolutives, et à informer l'utilisateur des conséquences sur le fonctionnement de l'équipement.

Oui. Il serait d'ailleurs bien que les logiciels deviennent des biens publics, hors marché.

4. Proposer dans le droit européen l'ouverture du code des logiciels après la fin de leur support technique.

Oui.

Favoriser la réparation : seriez-vous favorable à...

5. Inciter les fabricants à communiquer aux opérateurs professionnels indépendants toute information nécessaire au diagnostic, à l'entretien et à la réparation des biens électriques et électroniques, sur le modèle de l'obligation existante pour le marché de la réparation automobile.

Oui.

- Avec une politique de crédit bonifié aux investissements (matériels, R-D, formation) dans les activités de réparation, par le biais de la BCE et de la BEI, avec un taux d'autant plus abaissé (jusqu'à 0 %, voire négatif) que la réparation permet l'économie de matières et de déchets / Taux d'intérêt pénalisant dans le cas contraire ;
- avec un droit d'alerte des salarié·e·s des entreprises productrices ;

- en développant le service public de l'écologie, ouvert à la société civile et aux citoyen-ne-s, avec les moyens humains et techniques adéquats pour suivre la mise en œuvre de la réparation et pour les transferts de technologies de production adéquates (y compris la formation).

6. Prévoir pour les réparateurs professionnels l'obligation d'informer les consommateurs de l'existence de pièces de rechange issues de l'économie circulaire lors de la réparation ou de l'entretien de leur produit électrique ou électronique, sur le modèle de l'obligation existante sur le marché de la réparation automobile.

Oui.

Avec des moyens de suivi de la mise en œuvre de cette mesure (service public), des moyens de sanction.

Avec un financement préférentiel (taux bonifié) des investissements matériels et de R-D pour mettre en place les circuits de réparation, financement appuyé par la politique de refinancement de la BCE et par la BEI.

7. Permettre aux États de moduler la TVA pour le secteur des biens de réparation et reconditionnés.

Oui.

8. Introduire une durée minimale de disponibilité des pièces détachées sur le marché unique européen et afficher clairement la durée de disponibilité des pièces en magasin.

Oui.

Avec un service public de suivi de la mise en œuvre de cette mesure, et une saisine possible par la société civile organisée et par les citoyen-ne-s.

Consommer durable : seriez-vous favorable à ...

9. Mettre en place un indice de durabilité sur les produits électriques et électroniques (robustesse, réparabilité, prix des pièces, service SAV...) ambitieux et transparent au niveau européen.

Oui.

En donnant en même temps les moyens adéquats de suivi aux services publics concernés des différents pays, accessibles à la saisine citoyenne ou de la société civile organisée (ONG, syndicats).

10. Plaider à l'échelle européenne pour une extension de la durée minimale de garantie légale de conformité, pour la porter à 5 ou 10 ans pour les produits les plus durables (gros électroménager, télévisions, ordinateurs...).

Oui.

En donnant en même temps les moyens adéquats de suivi aux services publics concernés des différents pays, accessibles à la saisine citoyenne ou de la société civile organisée (ONG, syndicats).

Vous souhaitant bonne réception de nos réponses et restant à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments distingués.

Ian Brossat